

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 31 août 2023



COMMUNE D'ESNEUX

CANDIDATURE AFIN D'OBtenir UNE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ESCALE.

Administration générale - Laura Iker

0478.255.543 – laura.iker@spge.be

Le Conseil communal a décidé d'introduire un dossier de candidature dans le cadre du soutien aux opérateurs culturels non reconnus touchés par les inondations de juillet 2021.

En effet, le 29 juin 2023, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de mettre en place un mécanisme de soutien post-inondations visant les infrastructures des opérateurs culturels non reconnus. Ce soutien consiste en la prise en charge de maximum 70% du solde de l'investissement subventionnable.

Une aide dont pourrait bénéficier le bâtiment de l'Escale, étant un espace culturel durement touché par les inondations. Celui-ci rentre dans les conditions définies par le Gouvernement.

La candidature doit être déposée au plus tard pour le 20 septembre 2023 et avant le commencement des travaux de rénovation.

PRISE D'ACTE DE DÉCISION DU COLLÈGE POUR UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LA RÉNOVATION DE L'OFFICE DU TOURISME.

Marchés publics - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Plusieurs bâtiments de l'administration ont été touchés par les inondations. C'est le cas de l'Office du Tourisme qui a dû faire l'objet de travaux pour sa remise en état. Les rénovations consistent en le gros-œuvre, la menuiserie, les revêtements de sol/murs/plafonds, les sanitaires, l'électricité et la peinture pour un montant global estimé à 116.000€ TVAC.

« À ce jour, le travail des entrepreneurs est achevé. Certaines finitions seront réalisées par les équipes de la Commune. Une fois l'aménagement terminé, l'Office du Tourisme pourra à nouveau ouvrir ses portes aux visiteurs. Cette réouverture devrait avoir lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année. » explique Pierre Georis, Echevin des marchés publics.

Cependant, un supplément de 600€ TVAC a dû être approuvé par le collège communal en juin 2023 pour la création d'une baie facilitant la circulation de tout à chacun dans l'Office. De par son caractère imprévu et urgent, cette dépense a été approuvée par le collège. Cette solution a permis de ne pas allonger le délai et le coût des travaux, l'entrepreneur étant déjà sur place.

Ce 31 août, le Conseil communal a pris acte de la décision du collège du 5 juin 2023. Il a admis le caractère urgent et a approuvé le supplément.